



2023/060

SAINT-MAMERT-DU-GARD
DIRECTION DE L'URBANISME

ARRÊTÉ DE PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE

Délivré par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Place de la Mairie

 P C 0 3 0 2 8 1 2 3 N 0 0 0 2 Dossier : PC 030281 23 N0002 Déposé le : 09/02/2023 Nature des travaux : Surélévation Adresse des travaux : 704 CHEMIN DE LA GARE LIEU-DIT SAINT MAMERT DU GARD 30730 SAINT-MAMERT-DU-GARD Références cadastrales: 000B2581	 1 1 0 0 0 0 0 2 2 7 4 2 Demandeur : MADAME BENSAID ADIL 704 CHEMIN DE LA GARE 30730 SAINT MAMERT DU GARD Demandeur(s) co-titulaire(s) : ----
Zone UC Surface de plancher créée : 44.17 m ²	

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021,

Vu l'avis favorable de la direction de l'eau de Nîmes Métropole en date du 24/02/2023,

ARRÊTE

Article 1

Le **PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE** est **ACCORDÉ** pour les travaux décrits dans la demande présentée, sous réserve du respect des prescriptions indiquées ci-après.

Article 2

Les constructions devront respecter les prescriptions de la Direction de l'eau de Nîmes Métropole, gestionnaire des réseaux AEP, EU et EP annexées au présent arrêté.

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 08/03/2023	Pour le Maire, L'adjoint délégué à l'urbanisme,  Monsieur Serge ROUVIERE
--	--

La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

Les modalités de déclaration et de paiement de la taxe ont évolué depuis le 1er septembre 2022, et varient selon que votre demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée avant ou après cette date.